

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 15449

présenté par
Mme Ressiguier

ARTICLE 23

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet amendement vise à supprimer cet article fixant à 62 ans l'âge d'ouverture du droit à la retraite. Alors que jusqu'en 1986, les gouvernements, sous pression des travailleurs, n'ont eu de cesse d'améliorer le niveau des retraites et d'avancer l'âge de départ, voilà un gouvernement qui souhaite forcer les individus à travailler toujours plus !

Le gouvernement affirme ne pas toucher à l'âge légal de départ, maintenu à 62 ans. Mais il le dissout concrètement. Il « incite » les Français·e·s à travailler plus longtemps par l'instauration de l'âge pivot. Vous pourrez toujours partir en retraite à l'âge légal de 62 ans mais avec une décote d'autant plus importante que vous serez éloigné·e de l'âge pivot. Le choix offert par le gouvernement se résume donc en peu de mots : travailler toujours plus longtemps ou avoir une mauvaise pension. L'idée selon laquelle le régime universel qui fait partir tout le monde de la même ligne de départ pour cumuler des points dans sa besace serait « plus juste » et égalitaire est absurde et ne tient aucun compte des écarts d'espérance de vie : 6 ans entre un cadre et un ouvrier, 13 ans entre les 5% les plus riches et les 5% les plus pauvres. Les plus pauvres travailleront et cotiseront donc plus longtemps en proportion de leur espérance de vie pour moins profiter de la retraite. L'espérance de vie en bonne santé est de 63 ans. La réforme de Macron offre donc pour seule perspective de travailler au-delà de l'espérance de vie en bonne santé.

Au contraire, il est possible de financer la retraite à 60 ans. Il faudrait par exemple comme nous l'avons démontré à plusieurs reprises réaliser l'égalité salariale entre les hommes et les femmes."